Postdoc.Mobility

- FAQ
- L'essentiel

FAQ

2. **Grant Post-doc mobility:**
 a. Les chances d'obtention sont-elles les mêmes pour une demande de 12 mois ou 24 mois ? En principe oui si bien justifié et faisable sur 12 mois. La bourse sur la durée proposée par le requérant doit permettre d'atteindre les objectifs de l'instrument FNS. Je dirais qu'il faudrait tenir compte du temps necessaire pour les démarches administratives en Suisse et à l'étranger y compris le temps d'adapation le cas échéant. Une année peut passer rapidement.

 b. Y-a-t-il une durée préférentielle pour les bourses de retour ?
 De 3 à 12 mois, la période de recherche financée par le subside de retour suit généralement la fin de la bourse Post-doc.Mobility et commence directement après le retour de l'étranger, mais au plus tard douze mois après la fin de la bourse. (Règlement PM, page 2). Je dirais que le choix de la durée dépend donc du projet à mener au retour en Suisse, ou alors du début de toute autre activité ou emploi disponible pour vous à votre retour.

 c. Pour l'obtention d'une bourse de retour, doit-on être assurer d'avoir un espace de travail (laboratoire) dans l'université hôte ? Et est-ce possible d'obtenir une bourse de retour dans l'université/département ou ma thèse à été effectuée ?

Voici une réponse du FNS à une question similaire via la FAQ sur son site **:**
m) Est-il possible de retourner au lieu de formation dans le cadre d'un subside de retour en Suisse (après une bourse Postdoc.Mobility) ?

Pour la phase de retour, le règlement n'exclut pas formellement de retourner dans le lieu de formation. Toutefois un tel choix pourrait être évalué de manière critique par rapport à l'indépendance croissante attendue d'un·e bénéficiaire de bourse Postdoc.Mobility et par rapport aux chances de carrière académique. Le lieu de recherche doit être un établissement de recherche suisse du domaine des hautes écoles.

 a. Y-a-t-il des potentielles aident financières qui peuvent être allouées à un membre de la famille (dans mon cas, ma compagne) restant sur place pendant un post-doc mobility. Je pense notamment à une aide pour le loyer que celle-ci devrait alors couvrir entièrement à ses frais.

Article 12 : Contribution aux frais de voyage
Outre le subside à l'entretien personnel, le FNS verse au sens de l'article 9, alinéa 2 aux bénéficiaires ainsi qu'à leur partenaire et à leurs enfants une contribution aux frais de voyage. (Règlement PM, page 4). Une allocation pour le.la partenaire, pour le FNS c'est uniquement s'il existe une relation stable et que le.la partenaire accompagne le boursier pendant au moins 6 mois à l'étranger).

En sus de la contribution à l'entretien personnel (bourse)*, le FNS verse aux bénéficiaires ayant un ou des enfants à charge une allocation qu'il fixe lui-même. Les allocations pour enfants octroyées par des tiers sont déduites du subside.* (Règlement PM, page 5). (SR, 25 aout 2025).

Éligibilité depuis l'étranger

Question : Je suis de nationalité suisse et je viens de soutenir mon doctorat à l'UNIL. L'automne prochain, je commencerai un postdoc à l'étranger. J'envisage de postuler ensuite au FNS pour un Postdoc.Mobility. Étant donné que je serai déjà à mon institution hôte aux États-Unis à ce moment-là, est-il possible de postuler à cette bourse depuis l'étranger ?

Réponse : Vous êtes autorisé.e à introduire une demande Postdoc.Mobility depuis l'étranger. Parce que vous avez un passeport suisse, la question de la validité du visa ne se posera pas pour vous au moment de l'introduction de la demande. (*Regulations on the awarding of mobility fellowships to postdocs, personal requirement p.3/9).*

https://www.snf.ch/en/XIZpfY3iVS5KRRoD/funding/careers/postdoc-mobility

L'essentiel

Postdoc.Mobility : Approfondissez votre expérience de recherche grâce à un séjour à l’étranger!

Délai de soumission: **01.02 resp. 02.08**

Les bourses Postdoc.Mobility s'adressent à des scientifiques qui ont obtenu leur doctorat et souhaitent s’engager dans une carrière scientifique ou académique en Suisse. Le séjour de recherche à l’étranger leur permet d’approfondir leurs connaissances, d’acquérir une plus grande indépendance scientifique et d’améliorer leur profil scientifique.

La bourse comprend un subside à l'entretien personnel, un forfait pour les frais de voyage et une éventuelle contribution aux frais de recherche et de congrès. Les bénéficiaires de bourses peuvent par ailleurs demander un subside de retour pour financer la première période de recherche directement après le retour dans la place scientifique suisse. Le subside de retour consiste en un salaire avec charges sociales.

La bourse de mobilité est en principe allouée pour une durée de 24 mois et la phase de retour pour 3 à 12 mois.

Les principales conditions de participation sont énumérées dans ce lien vers le site web du FNS.